



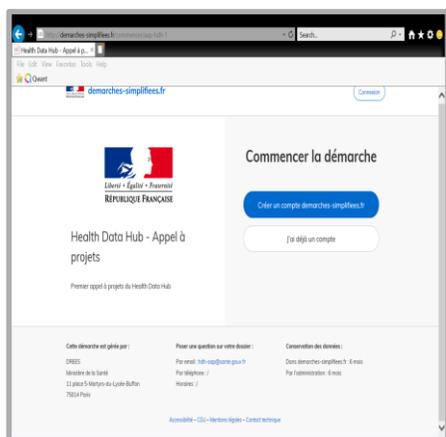
# HEALTH DATA HUB

---

Complément à l'appel à projets du  
31.01.2019

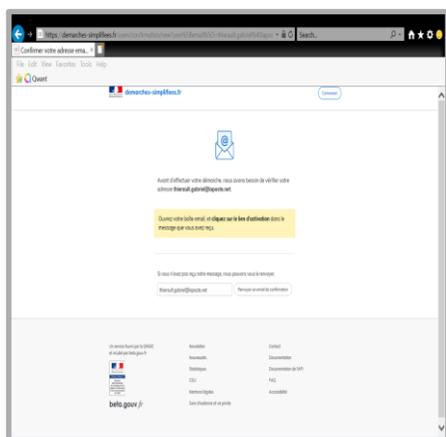
---

Le formulaire de réponse à l'appel à projets est accessible à l'adresse suivante : <https://demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-hdh-1>



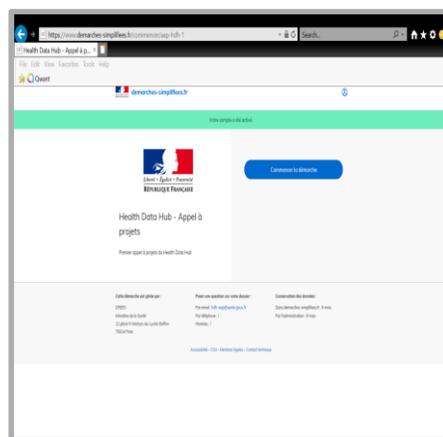
## Création du compte

L'ouverture d'un compte ne nécessite de renseigner qu'une adresse mail et un mot de passe.



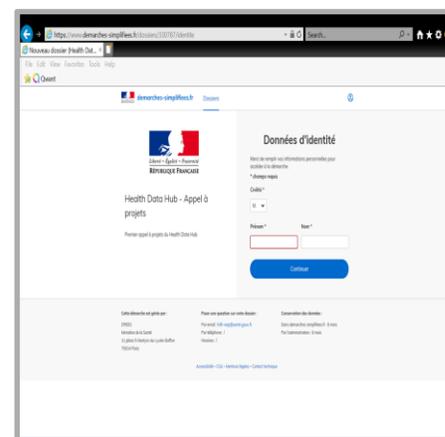
## Vérification de l'e-mail

Un lien de confirmation est envoyé sur la boîte mail qui vous permet d'activer votre compte.



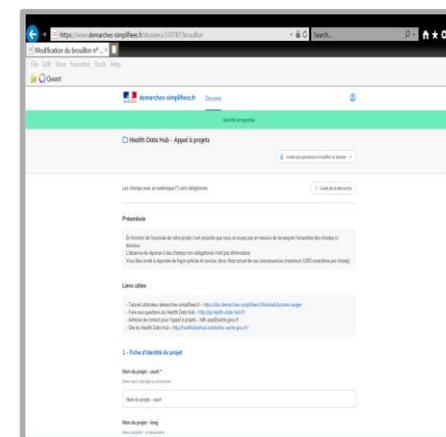
## Première connexion

Lors de la première connexion, il vous est proposé d'accéder au formulaire.



## Identification

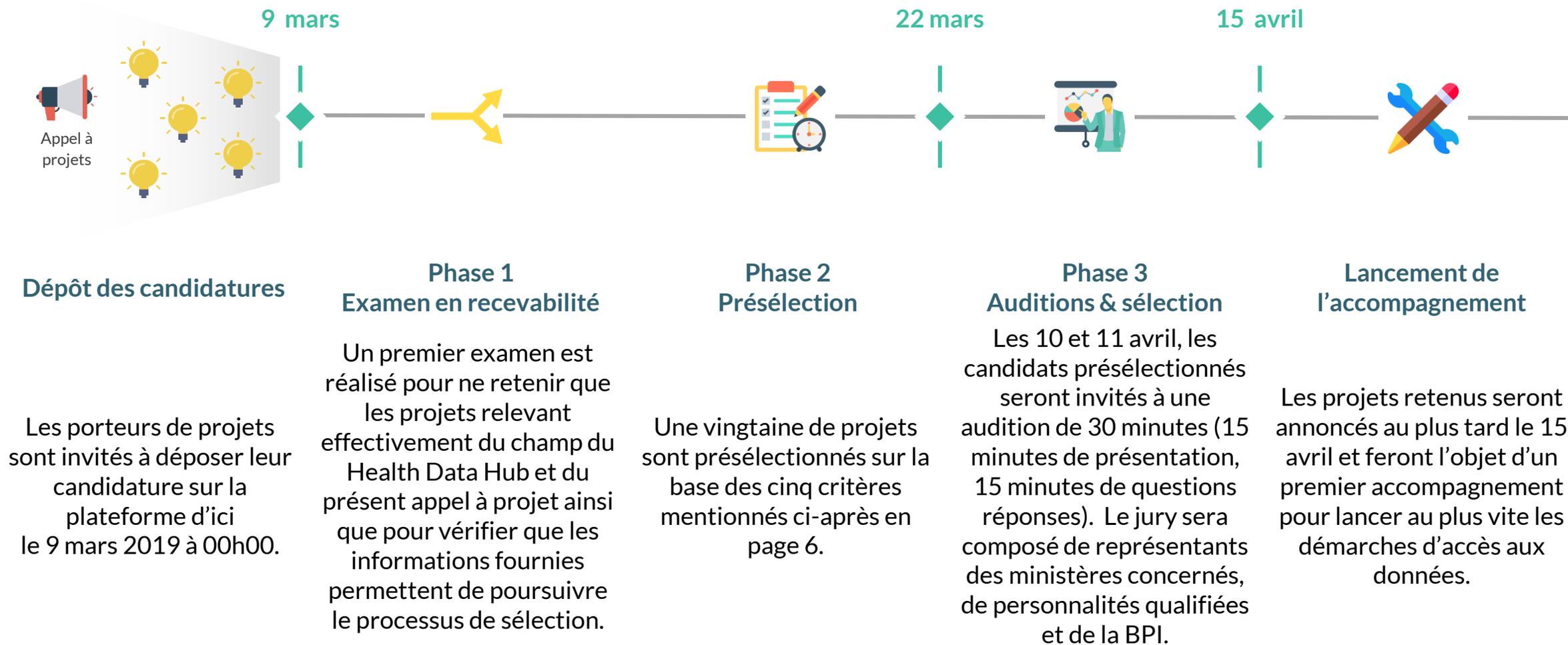
Le premier accès au formulaire nécessite de renseigner votre civilité ainsi que votre nom et votre prénom.



## Accès au formulaire

Lors des connexions suivantes, il suffit de copier l'adresse url dans la barre d'adresse et de renseigner ses identifiant et mot de passe.

# Calendrier de sélection



# Informations, modalités de participation et de remise des candidatures



- L'appel est ouvert à tous les candidats, publics ou privés, seuls ou à plusieurs, souhaitant réaliser un projet faisant appel à un usage innovant de la donnée de santé.



- Les candidats pourront consulter l'appel à projets sur le lien suivant : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/hdh-aap.pdf>
- Pourront y être consultés, le contexte de l'appel à projet, les objectifs, les thématiques et projets ciblés, l'accompagnement proposé aux lauréats, les modalités de sélection et de réponse et le calendrier de l'appel à projets.



- Des précisions sur le déroulement de l'appel à projets pourront être publiées à tout moment sur : <http://healthdatahub.solidarites-sante.gouv.fr>
- Pour toutes informations relatives à l'appel à projet, une foire aux questions est mise à disposition des candidats : <https://qa.health-data-hub.fr>



- Les candidatures seront présentées dans le cadre du formulaire à remplir fourni par le pouvoir adjudicateur
- Le formulaire sera composé de quatre parties :
  1. Fiche d'identité du projet (porteur du projet, l'équipe projet, projet, financement du projet)
  2. Valeur contributrice à la mise en place du Hub
  3. Sources de données (description des données, producteur de données, accessibilité juridiques et techniques, demande d'accès)
  4. Accompagnement souhaité au-delà de la mise à disposition des données via la plateforme technologique du Health Data Hub



- Les candidatures seront remises par voie dématérialisée sur le site : Démarches-simplifiées.fr sous le lien suivant : <http://demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-hdh-1>
- Un tutoriel utilisateur demarches-simplifiees.fr est mis à disposition des candidats sous le lien suivant : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

**Les candidats peuvent poser leurs questions sur l'appel à projets jusqu'au 6 mars à 12h00, heure de Paris.  
Les candidatures devront être déposées au plus tard le 9 mars à 00h00, heure de Paris.**

# Déroulement de l'appel à projets

L'appel à projets se déroulera en trois étapes, à titre indicatif, le calendrier prévisionnel est le suivant :

## 1. Examen en recevabilité et

### 2. Présélection des candidatures :

Lancement de l'appel à projet :  
31 janvier 2019

Dépôt des candidatures jusqu'au :  
9 mars 2019 à 00h00

Présélection des candidatures :  
du 10 au 22 mars 2019

Information des candidats présélectionnés :  
25 mars 2019

- Durant la phase de présélection, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de demander aux candidats toutes précisions nécessaires à la bonne compréhension et à l'analyse du projet. Les réponses devront être apportées dans la forme demandée et le délai imparti.
- Le comité de présélection retiendra une vingtaine de projets environ. Le pouvoir adjudicateur informera les candidats présélectionnés par courriel suivi d'un courrier officiel.
- À l'issue de la présélection, le pouvoir adjudicateur se laissera la possibilité d'échanger avec les équipes finalistes si nécessaire. Il s'agira notamment de les informer des remarques émises par le comité de présélection, d'identifier les marges de progression et d'échanger sur les montages juridico-financiers. Cet échange ne devra pas impliquer de changement dans la nature globale du projet, les modifications devront être non substantielles.

### 3. Sélection des projets retenus :

Auditions des candidats présélectionnés :  
10 et 11 avril 2019

Sélection des lauréats :  
15 avril 2019

Lancement des démarches d'accès aux données :  
fin avril 2019

- Les candidats présélectionnés seront invités à présenter oralement leur offre devant le jury et à répondre à ses questions. Ce jury sera composé de représentants des ministères concernés, de personnalités qualifiées et de la BPI. La liste des membres du jury sera communiquée avant les auditions.
- La présentation des candidats pourra s'appuyer sur tous supports visuels ou audio-visuels pertinents.
- Le jury proposera un classement des offres sur le fondement des critères de sélection (Cf. Critères de sélection).
- La désignation des lauréats sera ensuite notifiée aux candidats retenus.
- La réalisation des projets sélectionnés pourra débuter dès l'obtention des autorisations et habilitations requises dans le courant du 2e semestre 2019.

# Critères de sélection

## Phase 1 : Examen en recevabilité

Les candidatures font l'objet d'un premier examen afin d'établir si elles sont fondées à poursuivre le processus de sélection en fonction des critères non-hiérarchisés ci-après :

- **Complétude du dossier** : l'ensemble des champs obligatoires doit être renseigné, les pièces justificatives fournies.
- **Pertinence du dossier** : les informations doivent être suffisamment détaillées et pertinentes au regard de l'objectif de l'appel à projet.

## Phase 2 : Présélection des candidatures

Les projets présélectionnés seront analysés sur le fondement des critères non hiérarchisés listés ci-après :

- **Maturité du projet** : le cas d'usage doit être précis, concret et réaliste. L'équipe projet doit déjà être constituée et engagée.
- **Usage innovant de la donnée de santé** : le projet doit proposer une approche innovante de collecte ou du traitement de la donnée.
- **Bénéfices potentiels significatifs et disponibles rapidement** : le projet doit pouvoir témoigner rapidement (6 mois à 1 an) de bénéfices sur l'amélioration des soins ou du système de santé.
- **Contribution à la constitution du catalogue des données Hub** : le projet doit contribuer à l'identification de sources de données à fort potentiel de réutilisation ou à la collecte, la documentation, la standardisation et la mise en qualité de nouvelles sources de données majeures.
- **Contribution au partage des données, des outils et des connaissances** : le projet doit prévoir, dans le respect de la propriété intellectuelle et industrielle, la mise à disposition de documentation, outils, algorithmes créés grâce au concours du Hub et pouvant servir à l'ensemble de sa communauté d'utilisateurs.

## Phase 3 : Sélection des projets

Les projets présélectionnés seront auditionnés et analysés par le jury sur le fondement des critères non hiérarchisés listés ci-après :

- **Maturité du projet** : les références mises en avant doivent être crédibles et l'équipe est capable de mener à bien le projet au regard des ressources qu'elle déclare mobiliser.
- **Usage innovant des données** : la proposition du projet présente une innovation pour la collecte et/ou le traitement et/ou l'utilisation finale des données par rapport à l'état actuel de l'art.
- **Contribution à la co-construction du Hub** : les bases mobilisées ou mises à disposition, les appariements envisagés, les éléments mis en commun (données, outils, documentation) doivent contribuer à une construction pertinente de l'offre de service du Hub pour l'écosystème. Le jury sera notamment attentif à ce que les différents projets retenus soient représentatifs de la communauté des utilisateurs tant en termes de type d'acteurs que de types de livrables ou données mobilisées.
- **Bénéfices rapides** : les bénéfices mis en avant sont fondés, la portée du projet présente un intérêt au niveau national voire international.